



UN GUIDE POUR LE REMBOURSEMENT DE TAXE AU DÉPART

I. Politique de Remboursement de Taxe au Départ

Le remboursement de taxe au départ fait référence à la politique de remboursement de la TVA pour les touristes étrangers sur les marchandises achetées dans des magasins de remboursement de taxe lorsqu'ils quittent la Chine continentale au port de départ.

Lorsque les touristes étrangers achètent des marchandises éligibles dans des magasins proposant le service du modèle de remboursement à l'achat, ils peuvent demander le remboursement de la TVA sur place après avoir signé un accord et effectué une pré-autorisation par carte de crédit. En plus de respecter les réglementations en vigueur relatives au remboursement de taxe au départ, les touristes étrangers souhaitant bénéficier du service du modèle de remboursement à l'achat doivent également satisfaire aux conditions suivantes :

- a. Posséder une Carte de crédit (à son propre nom) avec une garantie préautorisée.
- b. S'engager à quitter la Chine dans les délais impartis et par les ports désignés.

Les touristes étrangers désignent les étrangers et les compatriotes de Hong Kong, Macao et Taiwan qui séjournent en Chine continentale pendant une période inférieure à 183 jours avant leur date de départ.

Les ports de départ font référence aux ports officiellement ouverts au public où la politique de remboursement de taxe est mise en œuvre et où des agences de représentation sont établies, y compris les ports aériens, maritimes et terrestres.

II. Marchandises Éligibles au Remboursement de Taxe

Les marchandises éligibles au remboursement de taxe au départ font référence aux produits personnels achetés par les touristes étrangers dans les magasins de remboursement de taxe et éligibles au remboursement de taxe. Les produits suivants sont exclus :

1. Les produits répertoriés dans le Catalogue des Articles Interdits et Restreints à l'Importation et à l'Exportation de la République Populaire de Chine .

(A) Produits interdits à l'exportation :

① Tous les produits inclus dans la liste des articles interdits à l'importation ;

② Manuscrits, imprimés, pellicules, photographies, disques, films, cassettes audio, cassettes vidéo, disques laser, supports de stockage informatique et autres articles contenant des secrets d'État ;

③ Objets culturels précieux et autres objets culturels interdits à l'exportation ;

④ Animaux et plantes menacés et précieux (y compris les spécimens) ainsi que leurs semences et matériaux de reproduction.

(B) Produits restreints à l'exportation :

① Métaux précieux tels que l'or et l'argent et leurs produits ;

② Monnaie nationale ;

③ Devises étrangères et titres de valeur ;

④ Émetteurs-récepteurs radio, appareils de communication sécurisés ;

⑤ Médicaments traditionnels chinois précieux ;

⑥ Objets culturels ordinaires ;

⑦ Autres produits restreints à l'exportation par les douanes.

2. Les produits exonérés de TVA vendus dans les magasins de remboursement de taxe.

3. Les autres produits répertoriés par le Ministère des Finances, l'Administration Générale des Douanes et l'Administration d'État de la Taxation.

III. Conditions de Remboursement de Taxe

Les conditions de remboursement de taxe pour les touristes étrangers sont les suivantes

(1) Le montant des marchandises remboursables achetés par le même touriste étranger dans le même magasin de remboursement le même jour atteint 200 RMB ;

(2) Les marchandises remboursables n'ont pas encore été activés ni consommés ;

(3) La date de départ n'est pas supérieure à 90 jours à compter de la date d'achat des marchandises remboursables ;

(4) Lors du départ de Chine continentale, l'acheteur doit transporter les marchandises achetées par lui/elle-même ou les confier avec ses bagages.

IV. Montant du Remboursement de Taxe

Le montant du remboursement est basé sur le montant de la facturation des marchandises remboursables (TVA incluse). À partir du 1er avril 2019, pour les marchandises achetées par des touristes étrangers soumises à un taux de TVA de 13 %, le taux de remboursement est de 11 % ; pour celles soumises à un taux de 9 %, le taux de remboursement est de 8 %. La formule de calcul du montant de la TVA à rembourser est :

Montant du remboursement

$$= \text{Montant de la facturation de vente des marchandises remboursables (TVA incluse)} \times \text{Taux de remboursement} - \text{Frais de service de remboursement de l'agence de remboursement}$$

V. Devise de Remboursement de Taxe

La devise du remboursement de taxe est le RMB.

Les remboursements de taxe peuvent être effectués soit en espèces, soit par virement bancaire. Pour les montants de remboursement de taxe inférieurs à 20000 RMB, vous pouvez choisir entre le remboursement en espèces et le remboursement par virement bancaire. Pour les montants de remboursement de taxe supérieurs à 20000 RMB, le remboursement se fera par virement bancaire.

VI. Processus de Traitement de Remboursement de Taxe

1. Processus de remboursement de taxe au départ

(A) Achat des marchandises remboursables. Les touristes étrangers qui demandent un remboursement de taxe après avoir acheté des marchandises remboursables dans les magasins proposant le service du modèle de remboursement à l'achat doivent, avant de quitter la Chine continentale, demander aux magasins un formulaire de demande de remboursement de taxe au départ pour les touristes étrangers et la facture de vente.

(B) Vérification par les douanes. Les touristes étrangers au port de départ doivent soumettre leurs marchandises, le formulaire de demande de remboursement de taxe au départ pour les touristes étrangers, la facture de vente des marchandises remboursables et les documents d'identité valides aux douanes chinoises pour la vérification. Une fois la vérification douanière effectuée avec succès, les douanes apposent un cachet sur le formulaire de demande de remboursement de taxe au départ pour les touristes étrangers.

Les documents d'identité valides sont les passeports indiquant la dernière date d'entrée des touristes étrangers, les permis de voyage continental pour les résidents de Hong Kong et de Macao, les permis de voyage continental pour les résidents de Taïwan.

(C) Remboursement par l'agence. Le remboursement de taxe au départ est traité uniformément par des agences de remboursement situées dans la zone de quarantaine du port de départ. Les touristes étrangers doivent présenter leurs documents d'identité valides, tels que leur passeport, ainsi que le formulaire de demande de remboursement de taxe au départ pour les touristes étrangers été vérifié et estampillé par les douanes et la facture de vente des marchandises remboursables, afin de demander le remboursement de TVA par l'agence de remboursement de taxe.

2. Processus du service du modèle de remboursement à l'achat

(A) Achat des marchandises remboursables. Après avoir acheté des marchandises remboursables dans un magasin proposant le service du modèle de remboursement à l'achat, les touristes étrangers souhaitant demander un remboursement doivent demander aux magasins le formulaire de demande de remboursement de taxe au départ pour les touristes étrangers et la facture de vente.

(B) Pré-autorisation et engagement. Lorsqu'un touriste étranger bénéficie du service du modèle de remboursement à l'achat, il doit fournir une garantie de pré-autorisation pour les opérations de sa carte de crédit et signer un consentement éclairé, afin de recevoir sur place un prépaiement équivalent au montant du remboursement.

(C) Vérification par les douanes. Les touristes étrangers au port de départ doivent soumettre leurs marchandises, le formulaire de demande de remboursement de taxe au départ, la facture de vente des marchandises remboursables et les documents d'identité valides aux douanes chinoises pour la vérification. Une fois la vérification douanière effectuée avec succès, les douanes apposent un cachet sur le formulaire de demande de remboursement de taxe au départ pour les touristes étrangers.

(D) Vérification par l'agence. Les touristes étrangers doivent présenter leurs documents d'identité valides, tels que leur passeport, ainsi que le formulaire de demande de remboursement de taxe au départ pour les touristes étrangers été vérifié et estampillé par les douanes et la facture de vente des marchandises remboursables à l'agence de remboursement dans la zone de quarantaine du port de départ pour confirmation. Si la vérification est correcte, la pré-autorisation sera libérée; si n'est pas confirmée aux réglementations en vigueur, l'agence retiendra le prépaiement par le biais de la pré-autorisation.

VII. Schéma du Processus de Remboursement de Taxe

Remboursement de taxe au départ



Service du modèle de remboursement à l'achat

